

Léognan, le 25 Avril 2008

Le Maire de Léognan

à Mesdames et Messieurs
les parents d'enfants bénéficiant
des services périscolaires

Madame, Monsieur,

Vous procédez à l'inscription de votre enfant au sein des divers services que vous propose notre municipalité. Pour pouvoir déterminer les tarifs dont vous pourrez bénéficier pour vos enfants durant l'année scolaire 2008/2009, afin de constituer un dossier commun à tous les services périscolaires, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir **AU PLUS TARD le 2 Juin 2008**, les documents suivants :

- ▶ Photocopie de l'avis d'imposition de l'année 2006,
- ▶ Photocopie de votre déclaration de revenus 2007. **Si vous avez télé-déclaré, nous fournir tous les revenus avant abattements,**
- ▶ Déclaration sur l'honneur de la composition de la famille telle que déclarée à l'organisme vous versant vos allocations familiales **si des changements sont intervenus** par rapport à votre déclaration de revenus **OU** copie de votre livret de famille,
- ▶ Photocopie du justificatif précisant le montant des allocations perçues de l'organisme dont vous dépendez (CAF, MSA, PTT, Armée, Education nationale...) **OU** l'extrait de votre compte sur lequel est virée cette somme,
- ▶ Photocopie d'un justificatif de domicile,
- ▶ Photocopie de l'**attestation** de carte Vitale sur laquelle figure les enfants,
- ▶ Le bulletin de **pré-inscription** ci-joint dûment rempli,
- ▶ Une fiche d'urgence médicale par enfant, dûment remplie.

Ces documents seront remis en Mairie, sous enveloppe fermée, ou expédiés à l'adresse suivante :
Service restauration Scolaire, Dossier d'inscription, Mairie de Léognan, 33850 LEOGNAN.

Après étude de votre dossier, il vous sera établi une **Carte Familiale** spécifiant les tarifs dont vous bénéficierez tout au long de l'année scolaire. **Elle vous sera remise à l'accueil lors de l'achat des premiers tickets.**

Cette carte devra **impérativement** être présentée lors de l'achat de tickets de cantine.

Elle le sera également lors de l'**inscription obligatoire** à nos centres de loisirs réalisée le lundi avant 17h30 pour le mercredi suivant, et 8 jours à l'avance pour les vacances scolaires ; tout désistement devra également être signalé ; ceci permettra une meilleure gestion de nos animateurs assurant l'encadrement de vos enfants.

La **vente des tickets de cantine** aura lieu du Mardi 26 au Vendredi 29 Août et du Mardi 02 au Vendredi 05 Septembre 2008, aux heures d'ouverture de la Mairie.

Par la suite, la vente s'effectuera les Mardis toute la journée de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H - les Mercredis de 10 H à 12 H et de 16 H à 17 H 30.

Nous souhaitons que cette démarche, établie dans un souci de simplification administrative, obtienne votre adhésion pleine et entière.

p/o le Maire,
L'Adjoint délégué
Aux Affaires Scolaires

L'Adjointe déléguée
aux Sports

L'Adjointe déléguée
à la Petite Enfance

François BOULANGER

Muriel EYL

Nadine CHENNA